

COMMUNES

Bar
Champagnac la Prune
Chaumeil
Clergoux
Correze
Espagnac
Eyrein
Gimel les Cascades
Gros Chastang
Gumond
La Roche Canillac
Marcillac la Croisille
Meyrignac L'Eglise
Orliac de Bar
St Augustin
St Bazile de la Roche
St Martin La Méanne
St Pardoux la Croisille
St Paul
Sarran
Vitrac/Montane

SERVICE DE

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

E.H.P.A.D.

1 rue de Gouterredon
19800 CORREZE

CONTACT :

EHPAD DE CORREZE

Service administratif

Tel : 05 55 21 13 21 (choix 1)

Mail : maison-retraite-correze@orange.fr

Point information ouvert du :

**Lundi au vendredi de 9 h à 17 h
(sauf fêtes)**

Service public relevant de l'Établissement public
d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
(E.H.P.A.D.) de Corrèze
SIRET 26190621800043
Agrément cuisines n° FR 19 062 001

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE



E.H.P.A.D.

**1 rue de Gouterredon
19800 CORREZE**

Ce service s'adresse :

Aux personnes adultes,
Aux personnes âgées,
Aux personnes en situation de
handicap
A des structures ayant besoin
d'un service de restauration

PRESTATAIRE :

Cuisines EHPAD CORREZE

19800 CORREZE

Prix (2022) :

12.70 € / journée alimentaire
(déjeuner+dîner)

Possibilité de prise en charge
financière par le Département de
la Corrèze et crédit d'impôt

COMPOSITION :

Midi

Potage de légumes
Entrée

Viande ou poisson ou œuf
Féculent ou légumes

Fromage
Dessert

Soir

Potage de légumes
Plat complet
Dessert

CONDITIONNEMENT :

Repas livrés dans des box ou plateaux
et des barquettes individuelles à usage
unique et maintenues à une
température comprise entre 0 et 4 °C.
Les livraisons sont effectuées par la
Poste, avec un véhicule frigorifique
(plateaux).

Régime alimentaire :

Diabétique, sans sel
(sur prescription médicale)

LIVRAISON : (La Poste)

Lundi : livraison des repas du mardi
Mardi : livraison des repas du
mercredi

Mercredi : livraison des repas du
jeudi et vendredi

Jeudi : livraison des repas du samedi
Vendredi : livraison des repas du
dimanche

Samedi : livraison des repas du lundi

« Veille sociale » effectuée par la
Poste.

COMMANDE :

Elles doivent être passées ou
annulées 72 heures (3 jours) à
l'avance.
(sauf urgence)